



Le 12 juin 2020.

Madame, Monsieur,

Le virus sera-t-il toujours menaçant en septembre ? Bien malin qui pourrait le dire. En dépit de cette incertitude, il nous faut faire abstraction des inquiétudes légitimes qui subsistent et préparer la prochaine année scolaire. Si de nouvelles directives ministérielles devaient avoir une incidence sur les conditions de la rentrée, il serait nécessaire de reprendre contact avec les familles avant la fin du mois d'août. Restons optimistes, la sérénité et le bien-être des enfants dépendent beaucoup du climat qu'ils ressentent autour d'eux.

Après dix ans dans l'équipe enseignante de St-André, Valérie Calvez nous quitte. Elle a obtenu une mutation du côté du pays des Olonnes dans lequel elle réside désormais depuis quelques mois. En classe maternelle, Elisabeth Guesdon-Chabot va la remplacer et une nouvelle enseignante, Ludivine Redais Gaborit, est nommée en CP. L'autre arrivée concerne le poste de Regroupement d'Adaptation laissé vacant depuis un an. Stéphanie Hilaire sera l'enseignante spécialisée qui interviendra, en fonction des besoins, dans les six écoles du réseau d'aide, auprès des élèves en difficultés. A toutes les deux, nous souhaitons la bienvenue.

Par ailleurs, Nicolas Bordet, dans le cadre de la mission de conseiller pédagogique qui lui a été confiée par la Direction de l'Enseignement Catholique, continuera à visiter les enseignants suppléants à travers le département. Comme les années passées, ses élèves seront pris en charge, une partie de la semaine, par un professeur des écoles qui sera nommé au cours de l'été.

En attendant de retrouver vos enfants, impatients de reprendre un rythme de classe un peu plus normal, je vous souhaite, au nom de l'équipe éducative toute entière, d'excellentes vacances d'été.

C.MONCANIS

ENSEIGNANTS

PS	Petite Section Françoise SORIN
PS-MS	Petite et Moyenne Sections Elisabeth GUESDON-CHABOT
GS	Grande Section Martine BROCHARD
CP	Cours Préparatoire Ludivine REDAIS GABORIT
CP-CE1	Cours Préparatoire et Cours Élémentaire 1 ^{ère} année Fabienne BAUCHET
CE1-CE2	Cours Élémentaire 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années Brigitte MONCANIS
CE2	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année Dominique MONTASSIER
CM1	Cours Moyen 1 ^{ère} année Nicolas BORDET
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} année Sylvie MOREAU / le vendredi Christian MONCANIS
RA	Regroupement d'Adaptation Stéphanie HILAIRE

PERSONNELS

Amandine BERNARDIN informatique / surveillance cour / ASEM en PS l'après-midi
Corinne FAMEL ASEM en PS-MS / cantine / garderie
Isabelle GORON responsable de la cantine et du ménage / garderie
Marietta GRELLIER comptabilité / secrétariat OGE
Violaine HUDE-MOUSSION garderie / ASEM en PS le matin / cantine
Gwladys LUSSEAU aide dans les classes / surveillance cour / cantine / garderie
Véronique MARTINET garderie / ASEM en GS / surveillance cour
Alicia NAUD cantine
Aurélien PELTIER cantine / ménage
Sophie PEUAUD cantine / ménage
Plusieurs personnels AESH (auxiliaires de vie) seront nommés au cours de l'été pour accompagner les enfants en situation de handicap.

HORAIRES

Jours de classe :

**LUNDI - MARDI -
JEUDI - VENDREDI**

Les horaires de classe
de la journée sont :

**8h30 - 12h et
13h45 - 16h30**



ASSOCIATIONS DE PARENTS

Un établissement catholique d'enseignement comme le nôtre ne peut vivre et fonctionner qu'avec un véritable engagement des parents qui nous confient leurs enfants. En effet, c'est l'Organisme de Gestion qui donne à l'école une existence juridique. Deux associations dynamiques, l'OGEC et l'APEL, composées de bénévoles, permettent à tous les parents qui le désirent de devenir réellement « acteurs » au sein de l'école et de s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants. Répartis dans différentes commissions, ils se retrouvent régulièrement pour discuter des réalisations ou des projets en cours. C'est pendant ces réunions, auxquelles participe le directeur, que sont prises les décisions concernant la vie de l'école.

L' APEL

C'est une association de parents d'élèves qui se centre plutôt sur le domaine éducatif :

- **Le soutien aux enseignants** dans la préparation d'un temps fort ou la réalisation d'un projet pédagogique.
- **Le journal de l'école**, destiné à informer et à distraire. Depuis 1988, il est un lien entre l'école et la famille. Les « Echos liés » paraissent trois fois dans l'année scolaire.
- **La commission déco cantine**, avec quatre ou cinq thèmes différents dans l'année.
- **La commission réflexion** organise une soirée débat-échanges autour d'un sujet d'éducation ou bien fait intervenir un professionnel.
- **La commission caté-partage** prépare le temps de partage-solidarité, soutient les catéchistes dans leur action et met en place les valisettes-caté.
- **Animation** : accueil des nouvelles familles, fête de Noël, carnaval, soirée crêpes ou chasse aux œufs, fête des parents...

CALENDRIER 2020-2021

RENTREE - le mardi 1^{er} septembre 2020

MATINÉE DE CLASSE - le samedi 26 sept. (8h30-11h45)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OGEC-APEL - le vendredi 2 octobre

VACANCES DE LA TOUSSAINT - du samedi 17 octobre
au dimanche 1^{er} novembre

VACANCES DE NOËL - du samedi 19 décembre
au dimanche 3 janvier

PORTES OUVERTES - le samedi 23 janvier (10h-12h)

VACANCES D'HIVER - du samedi 20 février
au dimanche 7 mars

VACANCES DE PRINTEMPS - du samedi 24 avril
au dimanche 9 mai

PONT DE L'ASCENSION - du mercredi 12 mai
au dimanche 16 mai

MATINÉE DE CLASSE - le samedi 29 mai / fête des parents

VACANCES D'ÉTÉ - le samedi 3 juillet 2021

*Il n'y aura pas classe le lundi 5 juillet, journée compensée
par les deux samedis matins travaillés : 26/09 et 29/05.*

L' OGEC

Partenaire essentiel, c'est l'organisme de gestion qui se charge de :

- **La gestion financière** : suivi des comptes, budget prévisionnel, paiement des factures, établissement du montant de la contribution des familles, négociation du forfait municipal...
- **La gestion du personnel non-enseignant** : recrutement des personnels de service, élaboration des plannings de travail, paiement des salaires, suivi des formations...
- **La gestion de la cantine et de la garderie** : organisation de ces deux services, relations avec le collège Saint-Louis qui fournit les repas, suivi des coûts et des besoins matériels...
- **Entretien et travaux** : aménagement des locaux et des cours de récréation, réparations diverses, choix d'investissements...
- **Animation** : organisation de fêtes (en lien avec l'APEL) telles que la traditionnelle kermesse champêtre de fin d'année.

ASSURANCE SCOLAIRE

La responsabilité civile des parents est généralement incluse dans le contrat de type « multigaranties familiales » que vous avez dû souscrire. Celle-ci ne couvre cependant que les dommages causés par votre enfant à un tiers, par exemple, s'il casse les lunettes d'un camarade en jouant sur la cour de récréation ou s'il brise une vitre, et en aucun cas les blessures qu'il peut se faire seul, à l'école ou ailleurs (les plus nombreuses d'après les statistiques) sans qu'on puisse établir de responsabilité. Selon la circulaire ministérielle, l'assurance qui couvre les activités à l'extérieur de l'établissement (visites, excursions, sortie piscine...) est **obligatoire**. A l'école Saint-André, nous adhérons pour tous les élèves, à la garantie INDIVIDUELLE ACCIDENT de la Mutuelle Saint-Christophe qui protège contre les dommages subis. Une somme de **5,50 €** par enfant (cotisation annuelle inchangée) vous sera prélevée, dès le mois de septembre, le premier appel de rétribution scolaire n'arrivant ensuite qu'en octobre. Rappelons que cette garantie joue toute l'année, 24h/24, à l'école et à la maison, y compris le mercredi, le week-end et pendant les vacances scolaires.



Pour prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant, vous êtes invités à vous connecter sur l'espace parents du site **www.saint-christophe-assurances.fr**. Vous avez aussi la possibilité de télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

EVEIL RELIGIEUX

Il est essentiel de donner du sens aux apprentissages, en faisant comprendre à l'enfant qu'il ne grandit pas seulement en poids et en taille, mais aussi en volonté et en esprit. Proposer l'Evangile comme un chemin de vie fait partie intégrante du projet éducatif. Notre école prend toute sa place au sein de la paroisse Sainte Thérèse du Val d'Ornay. En lien avec les prêtres, les enseignants et catéchistes peuvent être amenés à préparer certains enfants aux sacrements (baptême, sacrement du pardon, communion en CE2) et à la profession de foi en CM2.

EN MATERNELLE ET EN CP - Chez les plus jeunes, l'éveil à la foi se traduit par un vécu quotidien dans les classes (respect, partage, entraide, pardon...) et par des célébrations qui marquent les temps forts de l'année, comme Noël et Pâques.

A PARTIR DU CE1 - En septembre, les parents devront choisir, en accord avec leur enfant, l'une des deux formules proposées pendant l'heure spécifique, dite « hors-contrat », assurée chaque semaine dans l'école :

• **CATECHÈSE** : En groupes restreints, les enfants suivent, dans une démarche de foi, le parcours « Sel de Vie ».

• **CULTURE RELIGIEUSE** : Dans le respect de la diversité d'opinion, de croyance ou de pratique religieuse, cet enseignement répond à la nécessité de mieux connaître les racines de notre civilisation et ainsi de permettre aux enfants de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent. Sans implication au niveau de la foi, il s'agit de découvrir les différentes religions, d'acquérir des repères et des connaissances et de s'ouvrir à la question de Dieu.

LES VALISETTES - Dans chaque classe, des valisettes-caté, contenant livres, cassettes ou CD, albums... ont été constituées par les membres de l'APEL. Elles circulent gratuitement dans les familles. Les enfants qui le désirent ont la possibilité d'en bénéficier, chez eux, pendant une semaine, une ou deux fois au cours de l'année.



ou bien

ACCUEIL PERISCOLAIRE

HORAIRES : de 7H30 à 8H15 et de 16H45 à 18H30

Pour l'accueil du matin et de l'après-midi, les parents achètent des « **cartes à cases** », vendues à la garderie, ou sous enveloppe, par l'intermédiaire de l'enseignant. **Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance**, on peut décider au tout dernier moment d'utiliser ce service de garde en cas de besoin.

L'OGEC n'envisage **pas de changement de prix à la rentrée 2020**. Depuis plusieurs années, la carte (10 heures) est proposée à 25 €.

à noter

- Pour les familles d'au moins 3 enfants scolarisés à l'Ecole Saint-André, les perforations de cartes ne sont effectuées que pour les deux aînés.

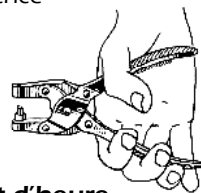
Garderie gratuite à partir du troisième enfant.

- Pendant le dernier quart d'heure du matin, de 8h15 à 8h30, juste avant l'entrée en classe, les enfants sont surveillés, sur la cour, par les enseignants. De même, à 16h30, à la sortie du soir, l'accompagnement du premier quart d'heure est effectué par les enseignants. La garderie ne commence qu'à 16h45.
- Quand des parents œuvrent bénévolement pour l'école pendant le temps de garderie (pour l'OGEC, l'APEL, la catéchèse...), ou bien quand ils se trouvent en entretien particulier avec un enseignant, leurs enfants sont **pris en charge gratuitement pendant la durée du rendez-vous ou de la réunion**.
- Aucun goûter ne sera donné par l'école. Quand on sait que son enfant va rester au-delà de 16h45, il faut en prévoir un dans le cartable. En revanche, quand l'enfant est récupéré par ses parents à 16h30, à la sortie des classes, il est préférable d'attendre d'être chez soi pour goûter tranquillement.
- Dans le cadre de leur déclaration de revenus, de nombreux parents demandent une attestation. En effet, on peut obtenir un crédit d'impôt pour frais de garderie scolaire si son enfant est âgé de moins de 6 ans le 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Vous transmettez votre demande par l'enseignant de votre enfant, **sans oublier de joindre les cartes de garderie perforées que vous aurez pris soin de conserver**.

Les responsables de garderie perforent les cases en fonction du temps de présence de l'enfant.

De façon à coller au mieux avec la réalité et les besoins des parents :

1 trou = 1 quart d'heure



Les cartes de garderie (40 cases de quinze minutes) sont vendues directement par les personnels de l'accueil périscolaire ou par l'intermédiaire des enseignants à qui vous pouvez faire passer le règlement sous enveloppe. Ils se chargeront de vous retourner une nouvelle carte par le cartable.

ETUDE DU SOIR

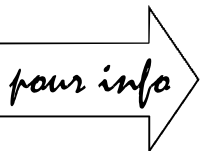
De 16h45 à 17h30, **chaque lundi et jeudi** (seulement quand il y a école le lendemain), les élèves qui le souhaitent sont regroupés dans la salle du piano par Gwladys qui les accompagne dans leur travail du soir.

Attention, il faut être volontaire et motivé pour être accueilli ! Cette aide aux devoirs - comptée comme un temps de garderie - favorise l'autonomie de l'enfant et rend service aux parents qui sont contraints de rentrer plus tard à la maison.

FACTURATION SCOLAIRE

Les frais de scolarité sont les mêmes pour tous les élèves, de la Petite Section au CM2.
Au vu de la situation sanitaire, il a été décidé de ne répercuter cette année qu'une partie de l'augmentation des cotisations UDOGEC.

Pour l'année 2020-2021, les parents membres de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'établissement) prévoient une rétribution de **36,90 €** mensuels
- sur 10 mois, de septembre à juin -
c'est-à-dire 0,70 € de plus que l'année scolaire passée.



- Conformément à la loi, la ville de la Roche-sur-Yon verse une contribution aux 6 écoles catholiques yonnaises. En 2019-2020, cette somme représentait 606,97 € par élève de classe élémentaire et 1331,53 € par élève de maternelle. La municipalité soutient aussi financièrement l'organisation des séjours dont bénéficient chaque année les élèves de cycle 3.

- Le forfait accordé par la municipalité, réservé aux élèves qui habitent à la Roche-sur-Yon, doit être exclusivement destiné aux **dépenses de fonctionnement** : chauffage, électricité, eau, assurance, produits d'entretien, fournitures pédagogiques, photocopies, transports, rémunération des personnels ASEM, etc.

En revanche, les **dépenses d'investissement** ou, selon le texte, « toute dépense qui a pour effet d'augmenter la valeur ou la durée de vie du bien », ne sont pas prises en compte par le forfait municipal et doivent être, comme les charges liées aux services périscolaires (cantine, garderie) assumées par la rétribution versée par les parents.



- Par ailleurs, la somme demandée aux familles est en grande partie reversée à l'UDOGEC, Union Départementale des Organismes de Gestion. Elle couvre les frais de direction, de suppléances, de prévoyance des **différents services nationaux et départementaux**. Une école ne pourrait fonctionner sans le concours des services de secrétariat, de comptabilité, de pédagogie, de psychologie... Elle alimente aussi une **caisse de solidarité diocésaine**, indispensable pour venir en aide aux petites écoles en difficulté ou pour redéployer le réseau de l'enseignement catholique de Vendée dans des secteurs où des besoins importants apparaissent.

Tous les frais qui peuvent survenir en cours d'année pour vos enfants sont compris dans la rétribution scolaire (transports, spectacles, animations diverses, livres, manuels et fichiers scolaires...). Rien de plus ne vous sera demandé hormis le traditionnel voyage de fin d'année - ou classe de découverte pour les plus grands. Cette sortie exceptionnelle reste à la charge des familles. Toutefois, la participation de l'APEL (Association de Parents) permet chaque année d'en réduire sensiblement le coût.

Mode de paiement

► PAR PRELEVEMENT BANCAIRE

- formule qui, vous le devinez, facilite la comptabilité -
Un seul prélèvement par famille, d'un montant égal mensuel, à compter du 6 des mois d'OCTOBRE 2020 à JUILLET 2021.

Les familles qui avaient opté pour cette formule l'année dernière continueront à en bénéficier, sauf demande contraire écrite.

Les nouvelles demandes de prélèvement devront être transmises à l'école le jour de la rentrée (MANDAT de prélèvement SEPA à compléter + RIB à joindre).

- **PAR CHEQUE** en début de mois pour régler le mois précédent. Cette formule n'est possible que pour des familles dont les enfants ne sont pas inscrits à la cantine en demi-pension.

Le Directeur de l'Ecole et les responsables de la gestion sont bien sûr toujours prêts à recevoir une famille qui rencontrerait des difficultés financières et ne pourrait supporter le coût de la facturation scolaire pour ses enfants.

En tout début d'année scolaire, vous recevrez un tableau prévisionnel sur lequel le nombre de repas de cantine sera indiqué par mois selon les périodes de vacances 2020-2021, ainsi que le montant (invariable) de la facturation scolaire en fonction du nombre d'enfants scolarisés.